



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 24 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 18 juin 2025 s'est réuni aux Terrasses de la Gournerie à Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Matthieu ANNEREAU, Michelle DEQUIDT, Séverine SANCEREAU, Annick VAILLANT, Gérald CRESPEL, Martine LE BAIL

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Eric BAINVEL, Marie-Line RABILLER, Joël MOSSET, Valérie AUDEGOND, Alain CHAUVET

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2025-06-28

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20250625-20250628-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/06/2025
---	---

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2025-06-28

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2024 soit :

- ▶ un excédent de fonctionnement : 197 189,19 € (dont 19 975,06 € pour le CLIC).
- ▶ un excédent d'investissement : 27 986,37 € (dont 6 748,14 € pour le CLIC)

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	75 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	114 975,06 €
65	Autres charges de gestion courante	7 214,13 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		197 189,19 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		3 083 203,97 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
002	Résultat de Fonctionnement Reporté	197 189,19 €
Total recettes Budget Supplémentaire		197 189,19 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		3 083 203,97€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
20	Immobilisations Incorporelles	6 238,23 €
21	Immobilisations Corporelles	21 400,04 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		27 638,27 €
Restes à réaliser 2024		28 914,69 €
Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		95 658,01 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
001	Résultat d'Investissement Reporté	27 986,37 €
Total recettes Budget Supplémentaire		27 986,37 €
Restes à réaliser 2024		28 566,59 €
Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		95 658,01 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2025 au Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2025 ci-annexé, relatif au Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

**Pour ampliation,
Le Vice-Président du CCAS**

Dominique TALLEDEC

Reçu en Préfecture de Nantes le 25/06/2025
Publié le 27/06/2025